



Allocation adulte handicapé

Par **nathalie**, le **20/03/2012** à **19:44**

Bonjour, je perçois depuis aout 2010 l'allocation adultes handicapés, accordé à la 4ème demande.

En effet j'ai effectué avant cela une première demande en 2007 et une autre plus un recours en 2008 qui ont toutes les trois été refuser.

J'ai ensuite fais un recours auprès du tribunal de l'incapacité de Strasbourg afin de percevoir de manière rétroactive l'allocation adultes handicapés pour ces différentes demandes refusées.

A savoir, je suis atteinte d'une histiocytose x diagnostiquée en 2000.

Lors de ma convocation au tribunal qui a eue lieu le 7/12/2011 le tribunal a bien reconnu que le diagnostique a été posé en 2000 mais a refusé le paiement de manière rétroactive.

Ma question est: Après avoir reconnu que le diagnostique a bien été posé en 2000, la mdph (maison départementale personnes handicapées) était-elle en droit de refuser ma première demande en 2007?

Puis-je faire quelque chose pour obtenir gains de cause, et quoi?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **francoise**, le **07/10/2012** à **23:02**

femme de 53ans ayant élever 7enfant dont l'ainée trisomique ;est les deux dernière"" jumelles"" , en traitement définitif pour thyroïdite,hypertension sévère ,asthmatique +appareiller la nuit pour apnée du sommeil : diabétique !+arthrose est disharmonie de la colonne vertébrale+ rétine oculaire++++divers pathologies !!c'est vue un refus d'allocation

adulte handicapées même apprêt plusieurs recours? ""!avec comme motif de refus.. apte a travailler:,,,est n'a aucune ressource ! ni dignité; que faire tant ça détresse;; accentue est' aggrave ces état de santé' que faire "a+je vous remercie.